

# Monter un projet d'éducation artistique et culturelle à Roubaix

## • L'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est une priorité gouvernementale définie dans l'article 10 de la loi de refondation de l'Ecole de la République. Elle constitue un des grands domaines de la formation de l'élève. Chaque jeune doit avoir un égal accès à l'art et à la culture, puissant levier d'émancipation et d'intégration sociale. Pour cela, le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) permet de mettre en cohérence des actions, des dispositifs déjà existants et favorise leur mise en œuvre au niveau local. Ce parcours, qui se fonde sur les enseignements disciplinaires, et tout particulièrement sur les enseignements artistiques, est complété par les actions éducatives menées en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire, et enrichies par les expériences personnelles ou collectives vécues à l'école ou en dehors de l'école.

Plus d'information sur l'EAC sur le site du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, [ici](#).

## • La mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle à Roubaix

Les projets permettant de nourrir le Parcours d'Education Artistique et Culturelle des élèves ont toute leur place dans le cadre des enseignements (au sein des disciplines et en interdisciplinarité) et peuvent également nourrir, de façon plus large, la vie de l'établissement. Ces projets peuvent être financés par les établissements comme toutes les actions éducatives, au titre de leur dotation. La part collective du pass culture constitue également une solution de financement.

La Ville de Roubaix n'a pas vocation à financer vos projets culturels. Elle prend cependant en charge le coût de certain dispositif. Ainsi, vous pouvez inscrire gratuitement vos classes aux deux CLEA.

## • Les acteurs qui vous accompagnent dans la mise en place de vos projets

### La Délégation Régionale Académique pour l'Education Artistique et Culturelle :

Sous l'égide du Recteur de l'académie de Lille, la DRAEAC favorise la mise en œuvre de projets dans le cadre du volet culturel des projets d'établissement. A cette fin, elle développe des relations partenariales avec les services déconcentrés des autres ministères, les collectivités, le monde associatif et le secteur artistique et culturel. Des professeurs coordonnateurs peuvent vous accompagner dans le montage de vos projets. Ces derniers peuvent s'appuyer sur les différents dispositifs qui permettent de construire ou de nourrir le parcours d'éducation artistique et culturelle mais peuvent également proposer des cadres et des objectifs innovants. N'hésitez pas à consulter la DRAEAC du Rectorat de Lille.

Votre contact : Sarah Kruszka - Coordinatrice - 03 20 15 60 68 (mardi et jeudi) - [sarah.kruszka@ac-lille.fr](mailto:sarah.kruszka@ac-lille.fr)

# Monter un projet d'éducation artistique et culturelle à Roubaix

## Le service culture de la Ville de Roubaix :

Le service culture de la Ville n'a pas vocation à financer vos projets mais peut vous accompagner dans votre recherche de partenariats culturels. Néanmoins, la Ville propose certaines actions culturelles et artistiques dont le coût est pris en charge. Les enseignants souhaitant développer des projets d'éducation artistique et culturelle sont invités à contacter un référent culturel. L'ensemble des propositions de la Ville, structures et associations culturelles est présenté sur la plateforme ressource enseignant, mais cette liste n'est pas exhaustive.

Votre contact : Pierre-Louis Gibot – Chargé de mission jeune public - 03.20.66.48.29 - [pgibot@ville-roubaix.fr](mailto:pgibot@ville-roubaix.fr)

## Le service actions et participation citoyennes :

Votre contact : Coraline Lecocq – Chargée de mission citoyenneté et animation territoriale – 03.20.66.46.00 – [clecocq@ville-roubaix.fr](mailto:clecocq@ville-roubaix.fr)

## Adage :

La plateforme numérique ADAGE (Application Dédicée A la Généralisation de l'Education artistique et culturelle) (<https://eduscol.education.fr/3004/l-application-adage>) est également à votre disposition pour vous aider à concevoir vos projets d'EAC. Elle offre également une base de ressources donnant accès aux informations sur les dispositifs, aux contacts et à la cartographie de partenaires culturels sur chaque territoire académique. Elle est accessible par l'intranet professionnel des personnels de l'éducation nationale, les portails académiques et le portail national Pléiade.

## • **Dispositifs et partenaires culturels :**

Les offres des différentes structures culturelles à destination des enseignants du premier et du second degré sont centralisées sur la plateforme ressource enseignant.

Elle est accessible via [ce lien](#).

